

APRC - réunion du CA, en mode visio

Présents : Christine BOCKAERT, Jean-Louis WATHY, Christian QUINTIN, Marie-Emmanuel RAFFENEL, Christiane PAURD, Brigitte TETART, Gérard DUBUS, Maryse DUBUS.

1- Equipe communication

Elle est actuellement composée de 5 personnes (Georges Delenne, Jean Doussal, Michel Nebout, Christian Quintin, Maryse Dubus) et se réunit environ toutes les 6 semaines.

En charge de la mise en ligne des billets et brèves, des Endirca, mais aussi des documents de référence (textes, jurisprudence...), elle prépare les deux bulletins édités dans l'année.

La difficulté à trouver des contributeurs nous amène à réduire la fréquence des billets à une fois par mois au lieu de tous les 15 jours.

Depuis plusieurs mois, elle réfléchit à la manière de stocker et de permettre l'accès aux archives juridiques afin de constituer un fonds documentaire, précieux lors des procédures.

La piste du recours à l'IA (intelligence artificielle), déjà présente dans certains cabinets d'avocats, va être étudiée, en vue de faciliter la transmission de l'expertise développée par l'APRC depuis de nombreuses années.

Une personne vient d'accepter de venir renforcer l'équipe. Une autre pourrait éventuellement nous aider pour la mise en page du bulletin.

D'autres volontaires seront accueillis bien volontiers s'ils se manifestent.

2- Equipe accueil

Brigitte Tétart et Jean-Louis Wathy ont accepté de travailler à la mise en place de cette équipe avec Maryse Dubus et le soutien ponctuel de Christiane Paurd.

L'équipe accueil a reçu 22 sollicitations depuis le mois de mars.

Elle constate que nous devons accompagner un public souvent très fragilisé.

3-Equipe juridique

L'équipe juridique, coordonnée par Camille Chochois, prend en charge les dossiers à partir du recours en CRA (commission de recours amiable de la Cavimac). Elle a travaillé à la mise en place d'outils (courriers type) afin de faciliter les démarches des personnes.

Actuellement 22 dossiers sont en cours, à différents stades (CRA, Pôle Social, Cour d'Appel, Cassation)

Elle a rencontré en visio le 17 juin dernier la médiatrice de la Cavimac, accompagnée de Meggie Racine, responsable du service juridique.

La médiatrice peut intervenir en cas de relations difficiles avec l'ancienne communauté afin d'expliquer les enjeux de la régularisation. Toutefois, si la médiation échoue, on ne pourra pas aller en CRA pour la période concernée. Le rôle de la médiatrice est présenté sur le site de la Cavimac. A noter que la vidéo réalisée en 2024 sur les périodes à l'étranger est accessible sur YouTube Cavimac.

4–Nouvelles adhésions

Le conseil d'administration a validé deux nouvelles adhésions.

4–Réflexions sur les axes de communication avec les instances ecclésiales

Le conseil d'administration réfléchit à une stratégie afin de faire connaître, dans un premier temps auprès des instances de l'Eglise, par des exemples concrets anonymisés, les situations de précarité engendrées par les abus sociaux.

Nous notons que ces situations des AMC sont de plus en plus invisibilisées, comme en témoigne l'éviction de leurs représentants du conseil d'administration de la Cavimac.

5–Dates des prochains conseils d'administration

Nous avons été amenés à déplacer le conseil d'administration de septembre.

Le CA du 11 septembre a été réalisé en visio .

Le prochain aura lieu les 14 et 15 octobre à Paris

En visio :

-le 4 novembre

-le 4 décembre

Les dates des conseils d'administration 2026 seront définies ultérieurement.

Merci de noter les dates de l'Assemblée Générale 2026 et de les relayer autour de vous : 7 et 8 mars 2026

La présidente

Christine Bockaert

La secrétaire

Maryse Dubus